

## REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de L'ESSONNE Arrondissement de PALAISEAU

## COMMUNE DE VILLEJUST

## DÉCISION N° 2025-17

PORTANT ACTE SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION DES DROITS D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE AVEC LA SOCIETE DE PRODUCTION SAS LES PETITES HEURES POUR LA VENUE DU SPECTACLE « TANT PIS C'EST MOI » DANS LE CADRE DE LA SAISON CULTURELLE « LA PARENTHESE DES COUDRAYES » LE 22 NOVEMBRE 2025.

Le Maire de la commune de VILLEJUST,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux attributions exercées par le Maire par délégation du conseil municipal ;

**VU** la délibération du 25 mai 2020 autorisant le Maire à exercer les pouvoirs délégués par le Conseil Municipal, dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT qu'il convient de signer un devis avec la société de production SAS Les Petites Heures pour la venue du spectacle « Tant Pis C'est Moi » dans le cadre de la saison culturelle « La Parenthèse des Coudrayes » le 22 novembre 2025 ;

## DÉCIDE

<u>Article 1</u>: De signer un devis avec la société de production SAS Les Petites Heures pour la venue du spectacle « Tant Pis C'est Moi » dans le cadre de la saison culturelle « La Parenthèse des Coudrayes » le 22 novembre 2025.

ARTICLE 2 : De régler la somme qui s'élève à 4 642.00 € TTC (quatre mille six cent quarante-deux euros toutes taxes comprises) par mandat administratif, sous 30 jours, à la société de production SAS Les Petites Heures sur présentation de facture à l'issue de la représentation.

ARTICLE 3: Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

<u>ARTICLE 4</u>: Monsieur le Maire, la Directrice Générale des Services de la commune de Villejust, le Directeur des Services Technique et Madame la Trésorière Principale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

<u>Article 5</u>: Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Villejust, le 19 août 20

Le Maire, Igor TRICKOVSKI

Il sera rendu compte au Conseil Municipal à sa prochaine séance de la présente décision.

Affiché le : 26.../2025.